DÉPOT N°A2095 DU 14 JUIN 2004

SOCIETE BAUVAL
SA AU CAPITAL DE 45 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : ZI La Plaigne
63570 BRASSAC LES MINES
RCS CLERMONT-FERRAND B 333 313 633 00 B445

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille quatre
Le 3 mai
à 10 heures,

Les Administrateurs de la Société BAUVAL, SA au capital de 45 000 Euros dont le siège social est à BRASSAC LES MINES (63570), ZI La Plaigne , se sont réunis au siège social.

Sont administrateurs de la société :

Madame Françoise STEUFFE — **Président et Directeur Général**
Madame Marie-Ange PLANE
Monsieur Gabriel RICARD
Madame Simone TESSIER

La séance est présidée par **Madame Françoise STEUFFE** en sa qualité de Président du Conseil d'Administration..

Elle constate que, conformément à l'article L 225-37 alinéa 1er du Code de Commerce, le Conseil d'Administration peut valablement siéger compte tenu de la présence d'au moins la moitié des membres du Conseil.

Puis elle rappelle que le présent conseil est aujourd'hui appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Agrément d'un nouvel actionnaire,
Nomination d'un directeur général délégué,
Révocation d'un administrateur

Le Président expose aux administrateurs que la cession d'actions de la Société doit être préalablement autorisée si elle n'est pas faite entre associés.

Il précise qu'un actionnaire a envisagé de céder l'action de la société qu'il possède et il demande, en conséquence, aux administrateurs, de bien vouloir décider l'autorisation de cette cession et l'agrément en qualité de nouveaux actionnaires de :

- **Monsieur Thierry HERVIER** né le 3 mai 1966 à BELLERIVE SUR ALLIER (03) demeurant 2 rue des Roses à HAUTERIVE (03270)

Le Président expose aux actionnaires qu'en conséquence de la cession ci-dessus autorisée, Madame Marie-Ange PLANE n'est plus actionnaire de la société, ayant cédé l'action qu'elle détenait à Monsieur Thierry HERVIER, et qu'en conséquence, il convient de la révoquer de ses fonctions d'Administrateur.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix:

PREMIERE RESOLUTION

« Les administrateurs décident de révoquer Madame Marie-Ange PLANE de ses fonctions d'administrateur dans notre société à compter de ce jour. L'Assemblée Générale précise que Madame Marie-Ange PLANE ne sera pas remplacée. ».

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Le Président, Madame Françoise STEUFFE, expose ensuite aux Administrateurs qu'elle souhaiterait la nomination d'un directeur général délégué. Elle propose la candidature de Monsieur Thierry HERVIER.

Après discussion, les résolutions suivantes sont mises aux voies :

DEUXIEME RESOLUTION

« Les Administrateurs décident de nommer aux fonctions de directeur général délégué **Monsieur Thierry HERVIER** né le 3 mai 1966 à BELLERIVE SUR ALLIER (03) demeurant 2 rue des Roses à HAUTERIVE (03270), à compter de ce jour ».

Monsieur Thierry HERVIER déclare remplir les conditions pour remplir ces fonctions.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

« Les Administrateurs donnent tous pouvoirs au président ou à tout mandataire de son choix à l'effet d'effectuer les formalités subséquentes à cette décision. »

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Aucun administrateur ne demandant plus la parole et tous les points de l'ordre du jour ayant été évoqués, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, sera signé par le Président et un Administrateur

LE PRESIDENT

Pour copie certifié conforme

UN ADMINISTRATEUR